



---

## **DÉLIBÉRATION N° 20bis/2022/CACL**

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU VENDREDI 28 JANVIER 2022 À 09H00  
AU SIÈGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

---

### **PORTANT VALIDATION DE L'OPÉRATION « TRANSFORMATION DES RAMPES D'EAU EN BORNES FONTAINES MONETIQUES » – COMMUNES DE LA CACL ET DE SON PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**

Nombre de Conseillers en exercice : 49  
Nombre de Conseillers Présents : 31  
Nombre de Procuration : 09  
Date de convocation : jeudi 20 janvier 2022

Nombre de suffrages exprimés : 40  
Vote :  
Pour : 40 Contre : 0 Abstention : 0

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Monique AZER - Dominique BERTONI - Daniel CASTOR - Louis-Mike CALUMEY - Kenny CHEN-TUNG - Claire CHINON - Albanie CIPPE, 9<sup>ème</sup> Vice-Présidente - Xavier CLERVAUX - Liser CLIFFORD - Seedna DELAR - Yahya DAOUDI - Corine DIMANCHE – Thierry ELIBOX, 8<sup>ème</sup> Vice-Président - Elaine JEAN (visio) - Farah KHAN GRISET, 7<sup>ème</sup> Vice-Présidente - Teed GASPARD - Patrick LECANTE, 4<sup>ème</sup> Vice-Président - Chester LEONCE (visio) - Phong LY, 5<sup>ème</sup> Vice-Président (visio) - Yolande MILZINCK-CINCINAT - Sandrine JACQUES-GAÏL - Roland LOE-MIE, 1<sup>er</sup> Membre du Bureau - Claude PLENET, 3<sup>ème</sup> Vice-Président - Stéphanie PREVOT BOULARD, 3<sup>ème</sup> Membre du Bureau (visio) - Anne-Michèle ROBINSON, 6<sup>ème</sup> Vice-Présidente - Hélène SERVIUS - Corinne SIGER - Serge SMOCK, Président - Eliodore TORVIC - Sandra TROCHIMARA, 2<sup>ème</sup> Vice-Présidente - Patricia VICTOR

**ÉTAIENT ABSENTS REPRESENTES** : Julner BELIZAIRE→ **Procuration** à Farah KHAN GRISET – Ruth BIDIU-CEPRIKA→ **Procuration** à Louis-Mike CALUMEY - Pascal BRIQUET→ **Procuration** à Xavier CLERVAUX - Jean-Victor CASTOR→ **Procuration** à Corine DIMANCHE - Jean-Philippe CHAMBRIER→ **Procuration** à Daniel CASTOR - Serge FELIX→ **Procuration** à Liser CLIFFORD - Nestor GOVINDIN→ **Procuration** à Chester LEONCE – Hélène PAUL→ **Procuration** à Sandra TROCHIMARA - Magali ROBO-CASSILDE, 2<sup>ème</sup> Membre du Bureau→ **Procuration** à Kenny CHEN-TUNG

**ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES** : Gilles ADELSON, 1<sup>er</sup> Vice-Président - Rolande SILEBER

**ÉTAIENT ABSENTS** : Serge BAFAU - Eugène EPAILLY - Christian FAUBERT - Mickaël MANCEE - Tineffa NAISSO - Marie-Laure PHINERA-HORTH - Axel RINO

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Anne-Michèle ROBINSON

\*\*\*\*\*

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'article 210-1 du Code de l'environnement ;

**Vu** l'Arrêté Préfectoral n° 698/2D/2B du 9 juin 1997 portant création de la CCCL modifié ;

**Vu** l'Arrêté Préfectoral n° 2134/SG/2D/1B du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 ;

**Vu** la délibération N° 117/2016/CACL du 29 septembre 2016 portant modification des statuts de la CACL ;

**Vu** la décision N° 02-Crise sanitaire/2020/CACL du 27 mai 2020 portant mise en place du programme d'installation de bornes d'accès gratuit à de l'eau potable gratuit dans le cadre du COVID ;

**Considérant** l'accès à l'eau comme un moyen indispensable pour faire face aux risques sanitaires, la CACL a initié un dispositif de déploiement de rampes de distribution gratuite d'eau sur l'ensemble de son territoire ;

**Considérant** qu'afin de formaliser l'alimentation en eau potable de ces zones non desservies par le réseau actuel, la CACL envisage de transformer les rampes d'eau installées sur le territoire en bornes fontaines monétiques ;

**Considérant** que cette opération est subventionnée par l'Office de l'Eau à hauteur de 40 %, et par la DGTP via le PITE (Programme d'interventions de l'État) à hauteur de 30 % ;

**Considérant** que l'intervention de la CACL s'inscrit dans la politique sanitaire déployée par l'Etat en vue de lutter contre l'épidémie causée par la Covid-19 et ses différents variants ;

**Considérant** que dans les circonstances de l'espèce, la CACL ne fait que relayer et appliquer sur le plan intercommunal la politique sanitaire décidée par l'Etat ou son représentant local ;

**Considérant** qu'il appartient en conséquence à l'Etat d'assurer en totalité le coût de sa politique sanitaire qu'il demande à la CACL d'appliquer sur le plan de son territoire communautaire ;

**Entendu** l'avis favorable de la Commission Eau Potable/Assainissement réunie en séance le mardi 25 janvier 2022 ;

**Entendu** l'avis favorable de la Commission « Finances/Fiscalité » réunie le mardi 25 janvier 2022 ;

**Entendu** l'avis favorable du Bureau du mercredi 26 janvier 2022 ;

**Entendu le Rapport N° 20/2022/CACL** relatif à la validation de l'opération « Transformation des rampes d'eau en bornes fontaines monétiques » – Commune de la CACL et de son plan de financement prévisionnel.

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Après avoir délibéré à l'unanimité :**

**DONNE ACTE** au Président de son **Rapport N° 20/2022/CACL** relatif à la validation de l'opération « Transformation des rampes d'eau en bornes fontaines monétiques » – Commune de la CACL et de son plan de financement prévisionnel.

**APPROUVE** le coût estimatif de l'opération à **quatre cent cinquante-sept mille euros (457 000,00 €)** et son plan de financement prévisionnel tel que présenté :

<b>Financier</b>	<b>Montant (€)</b>	<b>Pourcentage (%)</b>
OEG-PPI 2021-2027	182 800,00 €	40%
OFB (PITE)	137 100,00 €	30%
CACL	137 100,00 €	30%
<b>Total</b>	<b>457 000,00 €</b>	<b>100%</b>

**DEMANDE** que la part supportée par la CACL pour des dépenses soit remboursée par l'Etat dans la mesure où elle intervient sur le territoire communautaire pour appliquer les mesures sanitaires décidées contre l'épidémie la Covid-19, étant souligné que la santé publique est une compétence étatique.

**AUTORISE** le Président à engager les travaux liés à cette opération, dans le respect du Code de la Commande Publique et à en attribuer l'exécution, conformément à la réglementation s'y rapportant.

**AUTORISE** le Président à solliciter les différents partenaires institutionnels, pour le financement de cette opération et à procéder aux inscriptions budgétaires correspondantes.

**AUTORISE** le Président, sur ces bases, à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,  
Le vendredi 28 janvier 2022

**POUR EXTRAIT ET CERTIFIÉ CONFORME**

LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

**Serge SMOCK**